

La récupération et l'environnement

Autor(en): **Eichelberger, J.-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **32 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-137242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La récupération et l'environnement

J.-J. Eichelberger
Entreprise Thévenaz-Leduc S.A., Ecublens

La récupération de matières premières de base a de tout temps existé et existera encore. Seules les méthodes de travail de même que le genre de matières ont évolué et évolueront encore en fonction d'une part de notre mode de vie et d'autre part de la demande.

Dès l'origine, la récupération a été un facteur économique avant toute autre chose. Nous verrons qu'elle doit le demeurer dans le cadre d'une économie bien ordonnée et cela en faisant abstraction de toute condition étrangère à ce critère.

Le métier de récupérateur a tout d'abord été pratiqué par des artisans selon des méthodes plus ou moins rentables ou par une catégorie de personnes dont la réputation était souvent douteuse. Il en va tout autrement à notre époque où l'abondance de matières à récupérer oblige cette profession à s'industrialiser au maximum.

La Suisse ne possède aucune source de matières premières commercialisables. Notre industrie nationale doit en principe importer à grands frais ce qui est nécessaire à ses activités, d'où le rôle essentiel de la récupération.

Il n'est que de se souvenir des années de crise de 39/45 pour apprécier le rôle capital joué par la récupération. Celle-ci fut, durant cette période, organisée par la Confédération avec plus ou moins de valeur. Rappelons-nous en effet qu'à cette époque, le problème de la rentabilité ne jouait pas encore un rôle capital étant donné la situation internationale et l'obligation, pour notre économie, de survivre pratiquement en circuit fermé.

La conjoncture actuelle a fondamentalement changé. Au problème important de l'approvisionnement a succédé celui non moins capital de la rentabilité. L'on peut en théorie tout récupérer ou pour employer un terme à la mode tout «recycler». Jusqu'à ce jour, toutes les industries de récupération ont essentiellement orienté leurs activités sur le recyclage de matières premières rentables tant pour elles-mêmes que pour les consommateurs. Basées uniquement sur ce facteur, les industries de la récupération se sont rationalisées, ce qui a permis le maintien des prix des matières premières récupérées à un niveau supportable et pour 1972, a procuré aux industries consommatrices les tonnages suivants:

Ferraille plus de 550 000 t

Papier plus de 100 000 t (exportation, plus de 150 000 t)

Dans le domaine des métaux non ferreux, une statistique est pratiquement impossible à réaliser, étant donné la diversité des produits et les multiples commerces de tous genres qui pratiquent la récupération de ces matières. On peut toutefois admettre que le tonnage annuel total recyclé est très important.

Durant cette même année et pour le seul domaine de la production de fer neuf, les importations se sont limitées à 1883 t de matière neuve.

Ces quelques chiffres sont symptomatiques et démontrent clairement la vigueur du commerce de récupération en Suisse.

A ce propos, il est nécessaire de savoir que la récupération est structurée en notre pays. Quatre associations: ferraille, métaux, papier, et textiles, sont constituées sous l'égide du Conseil national de la récupération, lui-même travaillant en étroite collaboration avec les Autorités fédérales. Sur le plan international, le Bureau international de la récupération couvre la totalité des activités des diverses associations du monde entier. A ce niveau, l'on aborde non seulement les multiples problèmes posés par la rationalisation des méthodes de recyclage de matières connues, mais également les expériences faites dans divers pays sur la récupération des nouvelles matières qui sont déversées journellement sur le marché.

Que ce soit au niveau international ou national, il faut insister sur le fait que la récupération se pratique sur un plan économique sans aide ni subvention quelconque.

Sur le plan de l'économie nationale, la réutilisation de matières récupérées constitue une matière de qualité et aucun minerai ne produit un rendement équivalent:

1000 kg de ferraille de récupération produisent 950-970 kg de fer neuf
1000 kg de déchets de métaux produisent le même tonnage en métaux neufs
1000 kg de déchets de papier produisent 890 kg de carton et papier neuf.

Ces rendements sont obtenus par les consommateurs industriels et la base est fournie par les entreprises de récupération qui indemnisent le producteur de déchets tout en permettant le recyclage à des conditions supportables.

C'est là le rôle essentiel de la récupération qui doit et devra rester une entreprise commerciale, gérée selon les principes de la gestion d'entreprise comme n'importe quelle autre industrie. La récupération n'est pas et ne saurait être une entreprise de service à laquelle l'on confie des tâches non rentables sous prétexte de protéger l'environnement. Cela équivaudrait pratiquement à nationaliser un secteur qui ne doit pas l'être ou à transformer cette industrie en un service de voirie ayant pour tâche accessoire de récupérer.

L'ENTREPRISE DE RÉCUPÉRATION INDUSTRIELLE

Pour notre entreprise, l'évolution du domaine de l'artisanat à celui de l'industrie a été très rapide.

En 1954, notre entreprise récupérait un tonnage total de quelques 2340 t par an. En 1972, nous avons dépassé le stade des 70 000 t par an. Il est bien entendu que cette augmentation de production n'a pas été sans incidence considérable sur le plan de l'équipement et de l'investissement dans l'entreprise. C'est essentiellement grâce à la mise en service d'un complexe moderne de récupération que ces chiffres ont été atteints. Du stade régional, nous avons rapidement débordé sur le plan national puis européen. La récupération ne connaît en effet pas de frontière, si ce n'est des taxes d'exportation du pays où se trouve l'entreprise. Il s'agit là d'un problème que nous aborderons ultérieurement.

L'objectif principal qui régissait nos études portait en priorité sur l'organisation méthodique de nos activités:

1. Rationalisation des méthodes de ramassage des déchets.
2. Rationalisation des méthodes de triage des déchets.
3. Rationalisation des méthodes de conditionnement des matières premières.

Dans les divers départements de notre entreprise, ces trois critères se retrouvent, comme d'ailleurs dans tous les problèmes de récupération de matières.

1. Ramassage des déchets

Les progrès les plus spectaculaires ont été réalisés avant tout par l'introduction systématique de moyens de transport amovibles (bennes, containers, ponts de camion mobiles, etc.). Dans cette perspective, nous avons éprouvé quelques difficultés auprès des producteurs de déchets qui préféraient souvent l'ancienne méthode d'entreposage et de collecte à celle que nous préconisions. En outre, la plupart des industries n'étaient pas adaptées à ce nouveau mode de transport et répugnaient à une transformation même minime de leur manière de pratiquer. Nous avons également équipé nos véhicules routiers d'engins de manutention rapides (grues permettant le chargement sans l'aide de tiers et par le seul conducteur du véhicule).

L'introduction de ces moyens ne s'est cependant pas faite au détriment de l'artisan récupérateur, qui était et demeure toujours opérationnel pour les enlèvements de faible tonnage.

Pour des raisons d'organisation interne et de rendement, nous ne pouvons pas nous charger de tous les ramassages de déchets de faible tonnage. En conséquence, nous disposons d'un réseau de récupérateurs de moyenne et petite envergure qui, tout en restant indépendants de nous, se chargent des tâches que nous ne pouvons pas assumer.

Il convient d'insister sur le fait que ces récupérateurs ou « chineurs » sont indispensables et que leur disparition du marché provoquerait indubitablement des difficultés au niveau de la récupération des tonnages peu importants. Il importe donc de les maintenir dans le cadre d'une organisation bien structurée de notre domaine d'activités.

Précisons encore que le transport des déchets à traiter du producteur au récupérateur constitue le problème principal à résoudre, quel que soit le genre de matière récupérée, cela en fonction du volume et du coût de transport.

2. Méthode de triage

On distingue 2 manières:

1. Triage au niveau du producteur ou du récupérateur moyen.
2. Triage au niveau du complexe de récupération industrielle.

Dans tous les cas, où la chose était possible, nous avons insisté sur une séparation des déchets (par ex. ferreux et non ferreux) au producteur. Une différenciation de la qualité des déchets de fer est également possible, et dans la majorité des cas, souhaitée par le producteur qui reçoit alors un prix plus élevé. Sur le plan des métaux non ferreux, le triage au producteur

est pratiqué en règle générale et cela pour des motifs financiers (prix de vente plus élevé). Ce principe est également applicable aux récupérateurs moyens et aux chineurs dans le cadre de leurs activités normales.

Le triage au niveau du complexe industriel de récupération pour le solde s'effectue sans difficulté majeure pour ce qui concerne la ferraille. Il en va différemment du triage des métaux non ferreux qui doit s'effectuer manuellement par des spécialistes. Il existe dans ce domaine des procédés mécaniques et automatiques mais leur coût est tel que l'opération ne serait pas rentable. Des recherches actives se poursuivent cependant et l'on ne peut que souhaiter des résultats tangibles.

3. Conditionnement des matières premières

Pour ce qui concerne Thévenaz-Leduc S.A., les activités se répartissent en 3 départements principaux:

1. Département ferraille.
2. Département métaux.
3. Département papier.

1. Département ferraille

Le conditionnement de la ferraille est effectué à l'aide de machines dont les caractéristiques principales sont la réduction du volume et le cisaillement (coupe) automatique. Sur le plan économique, le résultat est de 2 ordres:

- d'une part une réduction de coût de transport par l'utilisation du volume et du tonnage maximum des véhicules transporteurs;
- d'autre part une augmentation sensible du tonnage des charges de ferraille à fondre dans les fours de consommateurs.

A noter encore qu'au stade du conditionnement de la matière, nous veillons à maintenir une qualité de ferraille convenant et répondant surtout aux critères exigés par le consommateur.

2. Département métaux

Le conditionnement des métaux est effectué au moment du triage des diverses qualités. Dans ce domaine, seuls des ouvriers spécialisés sont appelés à travailler. Cette matière étant coûteuse, il importe de procéder avec soin à ces travaux en fonction toujours des désirs des consommateurs.

3. Département papier

Dans ce département, le triage et le conditionnement de la matière vont de pair. Etant donné la diversité des déchets de papier, un triage préalable du producteur est très difficile, sauf pour des imprimeries importantes. Les ramassages organisés sont conduits à nos installations où la marchandise est triée puis mise en balles en fonction des mêmes critères que ceux appliqués pour les départements susmentionnés.

Après avoir consacré nos efforts à la rationalisation de nos méthodes de travail dans un domaine où rien n'avait encore été fait jusqu'à ce jour, nous avons également recherché une solution architecturale esthétique et propre. Dans cette optique, l'effort financier fut très important.

C'est ainsi que notre complexe établi sur env. 7500 m² répond à toutes les plus récentes exigences légales en matière de protection des eaux, de l'air et de l'esthétique. Notre usine est actuellement la plus moderne de Suisse et d'Europe et ne constitue en fait que la première étape d'une réalisation échelonnée, qui occupera finalement une surface totale de plus de 30 000 m².

ÉCONOMIE

La conjoncture actuelle oblige pratiquement tous les secteurs industriels à condenser et à rationaliser leurs activités. Nous n'échapperons pas à ce phénomène auquel viennent encore s'ajouter les problèmes de protection de l'environnement.

A l'heure actuelle, l'on peut déclarer sans ambiguïté que la récupération de la ferraille et des métaux est bien structurée et fonctionne normalement selon les principes économiques habituels. Il n'est nul besoin d'aide ou de subvention dans ces secteurs, mis à part celui de l'élimination des vieilles voitures qui doit être traité à part.

Il est certes possible d'apporter encore des améliorations et d'intensifier nos activités tout en restant dans le cadre de principes économiques sains. En respectant ces critères, l'on est certain d'obtenir un résultat harmonieux permettant un recyclage efficace et une protection de l'environnement peu coûteuse, découlant de la récupération et non le contraire. Sur le plan de la récupération du vieux papier, de gros efforts restent à accomplir. Si l'organisation est en place pour la réutilisation des déchets de provenance industrielle, il n'en va pas de même pour les vieux papiers des particuliers. Nous disposons à ce niveau d'un tonnage important qui, faute de moyens adéquats ou par paresse, est journalièrement incinéré à grands frais ou conduit à la décharge.

Dans le cas particulier, une organisation systématique doit être basée sur une collaboration effective avec les pouvoirs publics. En effet, seule une décision communale préconisant la séparation du papier d'autres déchets ménagers au niveau du ménage et instituant alors un ramassage périodique spécial peut avoir une chance de succès. Il est bien évident que préalablement à cette décision un contact étroit avec un récupérateur équipé pour le traitement rationnel de tonnages importants doit avoir lieu.

Dans cette optique, l'on peut citer l'exemple de la ville de Morges (env. 12 000 habitants).

En janvier 1972, d'entente avec notre entreprise, cette commune instituait entre autres le ramassage mensuel des vieux papiers sur son territoire.

De février à décembre 1972, le tonnage ainsi récolté a dépassé 186 000 kg, soit en moyenne 16 t par mois et 15,5 kg par année et par habitant. Selon une estimation objective, l'on peut admettre que la production moyenne de vieux papier d'un ménage est d'env. 20/22 kg par habitant/an. Par une collaboration efficace avec une entreprise de récupération garantissant l'écoulement de ces récoltes mensuelles quel que soit le prix de cette matière première sur le marché, l'Autorité municipale a épargné la taxe d'incinération sur 186 t à Fr. 70.- par t,

transport non compris, soit un total de Fr. 13 000.—. Ajoutons à cela que la matière récupérée a été payée à un prix certes modeste, mais qui représente un encaissement de l'ordre de Fr. 7500.—, c'est donc une économie de plus de Fr. 20 000.— réalisée en l'espace de 11 mois.

La ville de Morges a en outre «récupéré» le 75 % env. des déchets de papier sans augmentation de son parc de véhicules utilitaires et pratiquement sans frais supplémentaires.

Cet exemple illustre clairement qu'une politique coordonnée en matière de recyclage de déchets, respectant de plus le principe de ne pas récupérer «à n'importe quel prix» contribue à une économie certaine des deniers publics.

Cela démontre également l'absolue nécessité d'une collaboration objective et non d'une intrusion brutale de l'Autorité publique dans le circuit de la récupération. C'est à cette seule condition que l'on peut assurer un recyclage véritablement économique des déchets qui peuvent l'être.

On peut également citer l'exemple du ramassage du verre, basé sur le même principe que pour le papier, mais entrepris en collaboration directe avec une verrerie, ce qui a également provoqué une économie de l'ordre de Fr. 30 000.— pour la seule ville de Morges en 1972.

En raisonnant par l'absurde et sous prétexte de protéger l'environnement, l'on a tendance à considérer la récupération de toute chose comme indispensable à notre bien-être. Encore faut-il que, par égoïsme pur, ces tâches soient entreprises par d'autres.

Il est théoriquement possible de tout récupérer soit sous forme de recyclage de matières, soit en produisant de l'énergie ou de la chaleur, mais à quel prix?

Nous vivons certes une époque de consommation à outrance. Le recyclage de matières apporte une contribution importante et actuellement gratuite à la collectivité en matière de protection de l'environnement. Il procure également à notre économie nationale une source de matières premières de qualité à des prix raisonnables et un facteur d'indépendance non négligeable. Le domaine de la récupération est structuré, les entreprises existent. Elles travaillent à l'amélioration des méthodes en fonction des nouvelles matières mises en circulation sur le marché et des exigences des consommateurs.

Pourquoi dès lors vouloir chercher des solutions miracles et se créer des problèmes en ignorant dans de nombreux cas la réalité au profit de la théorie bien pensée, mais non rentable?

L'ÉLIMINATION DE LA VIEILLE VOITURE

L'importance donnée depuis quelques années à ce problème mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

En janvier 1971, une société suisse d'étude pour l'élimination rationnelle des véhicules à démolir, composée de représentants de tous les milieux intéressés, déposait un imposant rapport de 60 pages. A la suite d'études approfondies, ses conclusions préconisaient la création de 3 centres d'élimination équipés de machines capables de broyer quelque 50 voitures par heure. Elle préconisait en outre de laisser le soin au secteur privé de créer de tels centres en fonction d'une collaboration des pouvoirs publics.

Cette collaboration s'inscrivait sur 2 plans:

- instituer une législation similaire pour chaque canton;
- création de places de dépôt officielles sur lesquelles les carcasses de véhicules seraient conduites dans l'attente de leur élimination. Encore que l'on puisse discuter de certains détails, il n'en reste pas moins que ce rapport constitue le premier document officiel traitant de ce problème pour l'ensemble de notre pays et cela sur des bases difficilement réfutables.

Dans l'intervalle, les Autorités de certains cantons (dont ceux de la Suisse romande, Berne compris et de Suisse orientale) se sont également préoccupées de ce sujet en le régionalisant de manière à obtenir un maximum de véhicules à éliminer dans un espace limité géographiquement par des frontières cantonales. Pour la Suisse romande, la solution est prochaine.

En régionalisant ce problème, l'on résolvait en principe la question de la rentabilité d'un centre d'élimination dont le coût dépasse Fr. 8 000 000.- pièce, par l'apport d'un nombre important de véhicules à éliminer.

On créait par contre le problème du transport de ces carcasses des places officielles au centre d'élimination sur des distances dépassant dans certains cas 100 km.

Il n'est pas dans mon intention d'importuner le lecteur par une trop longue dissertation sur ce sujet.

Je préciserai simplement quelques données capitales:

A condition de disposer d'un approvisionnement suffisant de marchandise à traiter, un centre de ramassage se suffit à lui-même sur le plan de la rentabilité.

Le problème du transport des véhicules jusqu'au centre de ramassage constitue lui un facteur financier difficilement supportable pour le centre. C'est donc en fonction de cette charge et de celle constituée par la création de places officielles de dépôt équipées de manière adéquate qu'une taxe pourrait être prélevée sur chaque véhicule. Que les cantons envisagent la perception d'un montant unique, d'une taxe annuelle identique pour chaque véhicule ou en fonction de sa cylindrée n'est qu'un détail. Ce qu'il faut souligner, c'est la nécessité de cette perception destinée à couvrir en quelque sorte un service rendu à l'automobiliste. A ce défaut, il devrait alors être contraint de conduire lui-même et par ses propres moyens son véhicule au centre d'élimination. L'on ne peut décemment déclarer, comme d'aucuns le prétendent, que l'automobile usagée est assimilable à n'importe quel autre déchet de notre économie. Cela équivaldrait en fait à considérer que la voiture est propriété exclusive de l'automobiliste, jusqu'au moment où, déclarée inutilisable, elle passe à la charge publique.

Ce à quoi il faut à nouveau veiller, c'est à ne pas rejeter sur les pouvoirs publics des responsabilités que l'on ne veut pas supporter. Il est en effet trop facile de laisser à l'Etat le soin de résoudre les problèmes, quitte à crier peu après au vilipendage des deniers publics ou à s'insurger contre une certaine étatisation.

La tendance existe déjà par trop à la direction des affaires par la technocratie sans qu'il soit encore nécessaire de l'augmenter.

L'élimination et le recyclage des vieilles voitures doit être résolu à l'instar de la récupération de la ferraille par des entreprises privées.

Nous sommes d'ailleurs prêts à nous équiper en conséquence. Le seul point à résoudre reste la collaboration de l'Etat dans les 3 domaines de la législation, de la création des places officielles et de la perception d'une taxe pour le transport. A ce stade, nous aurons alors résolu non seulement le recyclage des voitures hors d'usage, mais également fait un grand pas pour la protection de notre environnement.

Dans tous les domaines industriels où il est possible de recycler la matière première, nous sommes présents.

La récupération de certaines matières plastiques existe. Des recherches sont en cours pour l'intensifier tant du côté des récupérateurs que de celui des consommateurs de matières premières.

Le recyclage sous diverses formes des vieux pneus est également à l'étude et des résultats concrets ont déjà été obtenus par broyage de la matière et adjonction au revêtement des routes.

La refonte du verre est une chose acquise en Suisse où les verreries ajoutent à la matière nouvelle 35 % de verre récupéré. Des essais sont en cours avec 95 % de verre à refondre.

Sur le plan des machines et du matériel destiné à traiter les déchets pour les transformer en matières premières utilisables, la recherche et les récupérateurs collaborent efficacement.

Le procédé de traitement à basse température est déjà utilisé dans certains domaines. L'on étend les recherches pour tenter de généraliser ce processus qui présente le grand avantage de ne pas polluer l'air et l'eau à l'instar du traitement par incinération; seul le problème économique (coût d'exploitation) ne permet pas encore l'usage de ce procédé.

La récupération selon des méthodes artisanales a vécu. Elle est remplacée par une industrie dynamique ne demandant pas mieux que de collaborer encore plus activement à la solution des problèmes actuels. Il serait temps de ne pas ignorer plus longtemps ce fait et de faire mentir l'adage prédisant que «Nul n'est prophète en son pays».

LA RÉCUPÉRATION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une des conséquences de nos activités de récupérateur. Elle ne saurait constituer la finalité à atteindre de ce chef, pour les motifs économiques déjà cités.

Il n'en reste pas moins que notre contribution est très importante voire capitale dans ce domaine et cela sans rétribution d'aucune sorte.

Selon les statistiques des aciéries, le fer a un cycle de 18 ans. Il y a très peu de temps ce cycle s'étalait sur 25 ans.

Pour les vieilles voitures, le rapport de la société d'étude indique un volume de voitures à éliminer de l'ordre de 10-15 % du nombre total de véhicules en circulation par an.

Sur le plan des métaux non ferreux, l'accélération est tout aussi rapide. Dans le domaine des vieux papiers et si l'on tient compte de l'exportation, qui représente très probablement le triple de la consommation suisse, l'on peut affirmer que le tonnage récupéré approche de 300 000 à 400 000 t/an.

Il est impossible d'imaginer ce qu'il adviendrait de cette énorme quantité de déchets si la récupération n'existait pas, mais l'asphyxie de notre pays serait totale en très peu de temps.

Par nos activités, nous contribuons à préserver les ressources minières du monde. Selon certains, le pillage des ressources naturelles du globe est tel qu'à partir de:

1990 le zinc,

1993 le cuivre et le plomb,

2001 le pétrole et la bauxite,

2023 le nickel,

seront totalement épuisés.

Le recyclage d'une tonne de déchets de papier épargne 13 à 17 arbres, soit 0,4 ha de forêts et des problèmes écologiques sont déjà posés aux gouvernements des pays gros producteurs de cellulose.

Il convient certes de manipuler ces données avec circonspection et de se garder d'agir avec excès. Le monde a pris conscience du problème de la protection de l'environnement. Il n'a encore malheureusement rien entrepris d'autre que des conférences où l'on parle beaucoup en agissant peu. De multiples organisations surgissent de partout en prônant des solutions théoriques qu'elles se gardent d'ailleurs bien de mettre en pratique. On a sensibilisé l'opinion publique à un point tel que l'on peut craindre l'effet de lassitude qui serait contraire au but recherché.

Dans notre secteur d'activités le problème est grave, car sous prétexte de protéger l'environnement, l'on veut récupérer sans discernement et sans se soucier des coûts. Or l'exagération est mauvaise conseillère, particulièrement dans notre domaine qui touche à l'économie en général.

La récupération existe. Cette industrie est bien structurée et organisée. L'on peut encore l'améliorer et en faire un instrument de travail mieux adapté à la situation. Ne cherchons pas à la réinventer ou à la contraindre sous divers prétextes à devenir une entreprise de service, ce qui aurait fatalement pour conséquence une augmentation des charges se répercutant sur le prix des matières premières recyclées.

En envisageant la récupération dans le cadre de la protection de l'environnement sous l'angle d'une collaboration efficace et économique nous atteindrons le but recherché avec le minimum de dépenses. A ce défaut, nul ne peut dire ce qu'il adviendra du bien-être économique que nous avons le bonheur de vivre maintenant.

